

Le huit décembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 30 novembre 2016

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Gilbert DELLIÈRE – Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Louis MAHE

Absent(s) excusé(s) : Constance THIREAU

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 13 octobre 2016
- Mise en conformité des statuts de la CCPMG
- BP Commerce : reprise de provision
- Suppression budget CCAS
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2016

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en conformité des statuts de la CCPMG

DCM n°2016-035

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la mise en conformité des statuts de la CCPMG suite aux lois NoTRE et MAPTAM qui :

- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2017 de la compétence obligatoire ci-après :

« Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

- Définit comme suit la notion de Zone d'activité économique (ZAE) :

Un espace peut être considéré comme une ZAE si :

- La vocation économique mentionnée dans un document d'urbanisme
- Elle présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble
- Elle regroupe plusieurs établissements/entreprises
- Elle peut être le fruit d'une opération d'aménagement
- Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique

- Prend acte de la liste à ce jour des ZAE communautaires :

Commune de Meslay du Maine :

- ZAE des sports
- ZAE de la Chalopinière
- ZAE de la Guiternière

Commune de Bazougers :

- ZAE du Clos Macé

Commune de Saint Loup du Dorat

- ZAE de St Loup du Dorat

Commune de Villers-Charlemagne :

- ZAE du Poteau

Commune de Grez en Bouère :

- ZAE de la Promenade
- ZAE du Stade

Commune de Bouère :

- ZAE du Poteau

- Définit comme suit la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Est d'intérêt communautaire la mise en œuvre des politiques contractuelles relatives au commerce de proximité et à l'artisanat avec tous les organismes susceptibles de soutenir le développement du commerce de proximité et de l'artisanat
- Les activités commerciales de proximité restent de compétence communale
- Sur le pôle centre de Meslay du Maine, définition d'un espace commercial à vocation communautaire (voir périmètre carte en annexe) dont le périmètre pourra évoluer dans le cadre des réflexions du PLUi vers une zone d'activités à vocation commerciale,
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018 de la compétence obligatoire :
« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) ;
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, au 1^{er} janvier 2017 de la compétence obligatoire ci-après :
« Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ;
- Acte le fait que la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » précédemment inscrite comme compétence facultative devient une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017 ;
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018 de la compétence optionnelle « Aménagement, entretien et gestion du service d'eau potable » ;
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018 de la compétence optionnelle « Assainissement collectif » ;
- Acte le fait que les compétences Eau Potable et Assainissement collectif seront des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 (les statuts feront ainsi l'objet d'une modification rédactionnelle pour en tenir compte) ;
- Acte le fait que la compétence « Relais Services Publics » inscrite précédemment comme compétence facultative devient une compétence optionnelle au 1^{er} janvier 2017 sous l'intitulé suivant :
« Création et gestion de la maison de services au public (MSAP) »
- Demande à Monsieur Préfet de bien vouloir prononcer, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces différents transferts de compétences des communes à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez permettant la mise à jour des statuts ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

3. BP commerce : reprise de provision

DCM n°2016-036

La constitution d'une provision sur le budget commerce a été approuvée par le conseil municipal par délibération en date du 5 mars 2015. Une délibération a été prise le 31 mars 2016 pour une admission en non- valeur de pièces irrécouvrables pour la somme de 494.80 € concernant MMES BOUDEHEN MOREAU pour des loyers impayés. Il y a lieu de prévoir une reprise de provision pour cette somme. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- approuve la reprise de la provision pour un montant de 494.80 €
- dit que la recette correspondante est inscrite au budget primitif du budget commerce de l'exercice 2016, à l'article budgétaire 7817 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

4. Suppression BP CCAS

SDCM n°2016-037

Faisant suite à la délibération du 12 mai 2016, M. Le Maire indique que la dissolution du CCAS prendra effet au 31 décembre 2016. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 avec transfert de l'excédent du budget CCAS pour un montant de 196.03 € sur le budget COMMUNE et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la dissolution.

5. Compte rendu des commissions communales

🚩 **Commission Culturelle Jeunes :** Mme Marie-Laure HARDY rapporte le compte rendu du Conseil d'école qui s'est réuni le 17 novembre dernier. Les effectifs sont les suivants :


- Classe de CE1/CE2 : 12 CE1 - 12 CE2 (soit 24 élèves)
- Classe des CM1/CM2 : 11 CM1 - 17 CM2 (soit 28 élèves)


Soit un total de 52 élèves. Le RPI compte 94 élèves dont 73 domiciliés sur Maisoncelles et 21 sur notre commune

Le bilan est positif suite à l'intervention de M. Christophe CHARRIER animateur prévention déchets sur le temps des nouvelles activités périscolaires (NAP) et de la cantine.


Une benne papier sera installée du 6 au 13 janvier 2017 sur la commune de Maisoncelles afin que la société PAPREC rachète le contenant au profit de l'AMB.

La classe de neige pour les CM se déroulera du 11 au 22 mars 2017.


 **Commission bâtiment** : Des travaux sur l'église pourraient être envisagés au niveau de la toiture.

 **Commission voirie** : Le point à temps a été fait en octobre, le fauchage et l'élagage en novembre. Les travaux de création d'un trottoir route de Ruillé Froid Fonds, d'une allée piétonne rue du Vassé et la réfection bicouche à l'espace propreté ont été réalisés fin novembre et début décembre.

6. Agenda

 Réunion de conseil municipal le jeudi 16 février 2017

7. Questions et informations diverses

 La cérémonie des vœux le vendredi 6 janvier prochain débutera par l'intervention d'une quinzaine de musiciens de la fanfare de l'école de musique de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.

*Le Maire
Jean Louis BELLAY*